



**REGLEMENT INTERIEUR
DE LA SALLE
DU FOYER SOCIO-EDUCATIF**

Le FSE est un lieu et une structure conviviale qui a pour vocation de proposer aux élèves du collège des activités socio-éducatives attractives et diversifiées. Les activités sont gérées et placées sous la responsabilité de Mr ARSAC.

LIEU : Dans la grande salle d'étude.

INSCRIPTION : A partir de midi sur la feuille mise sur le bureau des éducateurs scolaires.

HORAIRES : **12 h 00 à 13 h 00**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pour tous les élèves DP qui le souhaitent. **Arrivée en fonction de l'ordre de passage du self.**

ENTREES ET SORTIES : Les élèves devront demander à Mr ARSAC pour entrer dans la grande salle d'étude (**à côté de la montée des 4èmes**).

L'entrée et la sortie se feront par la porte de la salle d'étude sous les escaliers 3èmes

UTILISATION : Pour des questions de gestion d'élèves, l'accès est limité à 60 élèves maximum. Les élèves s'engagent à participer aux activités prévues et à avoir une attitude respectueuse à l'égard des autres personnes. Ces activités doivent se dérouler dans un niveau sonore respectable, elles se dérouleront sous le regard bienveillant de Mr ARSAC. Les élèves sont en autodiscipline.

REGLES GENERALES : Les activités se déroulant dans l'établissement, le règlement intérieur du Collège Saint-Louis s'applique à l'ensemble des élèves qui le fréquente.

MATERIEL : Il est mis à disposition des élèves et il est sous leur responsabilité. Toute dégradation fera l'objet d'une réparation financière ou matérielle. Le collège n'est pas responsable des détériorations ou pertes du matériel apporté par les élèves.

David ARSAC

Responsable du Foyer Socio-Educatif

Oct. 2019